IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

PROPOSITION D'AMENAGEMENT, FOURNITURE ET INSTALLATION de mobiliers et équipements pour la Maison de l'Innovation du campus de Douai Lahure d'IMT Nord Europe

Cité scientifique - Rue Guglielmo Marconi - BP 20145
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
03 20 33 55 77 - www.imt-nord-europe.fr

Institut Mines-Télécom

Université de Lille

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

1. Contexte et obligations

L'Ecole Nationale Supérieure Mines Télécom Lille Douai (IMT Nord Europe) est l'une des plus grandes écoles d'ingénieurs au nord de Paris. Elle fait partie de l'Institut Mines Télécom et est partenaire de l'Université de Lille. Sa mission principale est de former des ingénieurs utiles à leur pays, prêts pour le monde de demain, maîtrisant à la fois les technologies du numérique et les savoir-faire industriels. IMT Nord Europe a l'ambition de devenir un acteur majeur des grandes transformations industrielles et digitales du XXIème siècle, en combinant dans ses enseignements et sa recherche les sciences de l'ingénieur et les technologies du digital. Chaque année, IMT Nord Europe diplôme plus de 500 élèves de talent, formés pour anticiper les évolutions économiques et sociétales.

Le campus IMT Nord Europe est situé au carrefour de l'Europe, entre Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam et participe au rayonnement de la Métropole Européenne de Lille. Il est notamment doté d'un centre de recherche de près de 20 000 m² à Douai (Campus « Lahure »), et de deux sites dédiés à l'enseignement et à la recherche à Douai (Campus « Bourseul ») et à Villeneuve d'Ascq en banlieue lilloise, au sein du campus universitaire de la Cité scientifique.

Sur le campus « Lahure » à Douai, la "Maison de l'Innovation" d'IMT Nord Europe verra le jour au cœur du Douaisis au début de l'année 2027. Ce nouveau lieu ouvert sera 100% dédié à la création, au prototypage et au transfert technologique entre recherche et industrie. La Maison de l'Innovation est le chaînon manquant entre les laboratoires de recherche de l'école et les entreprises des territoires.
IMT Nord Europe rénove et restructure un bâtiment existant de près de 2500 m² afin de mettre à disposition de nouvelles surfaces pédagogiques, de prototypage, de conférences, de travail, ou de co-working… sur 4 niveaux (rez-de-chaussée bas et haut, 1er étage et 2ème étage). Ce chantier a débuté en juillet 2025 et se terminera en février 2027.

Le présent CCTP vise à proposer l'aménagement, la fourniture, la livraison, le montage, et l'installation de produits (mobiliers) pour l'aménagement de cette Maison de l'Innovation (Salles pédagogiques, conférences, co-working, alcôves de travail, espace détente, espace de création…). L'ensemble de ces espaces est situé sur le campus de Douai Lahure d'IMT Nord Europe, bâtiment de la Maison de l'Innovation, sis 764 boulevard Lahure, 59500 Douai. L'installation des matériels devra être garantie en février 2027.

Les mobiliers proposés devront être conformes aux obligations relatives à la règlementation ERP (établissement recevant du public) de type R – L – W et de 3ème catégorie. Les chaises doivent notamment être conçues avec des matériaux a minima M3 (combustible et moyennement inflammable). Les chaises conçues à partir de bois et dérivés doivent avoir une épaisseur d'au moins 9 mm. Le rembourrage des chaises devra respecter la norme NF D60-013 et la classification M3. Leur revêtement ne doit présenter ni déchirures ni traces d'usure excessive.

Le mobilier ne devra pas être trop encombrant, ne pas gêner l'évacuation des lieux en cas de besoin et être stable ou correctement ancré au sol pour ne pas constituer d'obstacles dangereux en cas d'évacuation. Pour les ERP de type L, les chaises doivent être accrochées entre elles pour ne pas se renverser ou gêner la circulation des personnes en cas d'évacuation. Les chaises mobiles sont interdites dans ce type de salles.
Pour les chaises installées en rangées, elles doivent être fixées au sol solidairement ou individuellement, soit par un système d'accroche intégré à la chaise, soit par des barres en métal inter-rangées, afin de pouvoir créer des blocs difficiles à renverser.

Les mobiliers proposés devront être de très bonne qualité, à défaut de quoi l'offre sera déclarée irrégulière ou inappropriée. Les équipements proposés devront être conçus à partir de matière première de qualité afin de garantir leur solidité et leur pérennité. Ils devront être confortables et présenter une ergonomie certaine. Concernant le design, l'acheteur souhaite disposer de mobiliers élégants présentant des formes originales aux lignes claires, épurées et aux structures affinées. L'ensemble du mobilier sera fonctionnel avec un design à tendance sobre et moderne. **Les mobiliers aux formes communes ou grossières pourront entrainer le rejet de l'offre jugée irrégulière.**

2. Caractéristiques générales

Le présent marché n'est pas alloti. Il vise à équiper 19 espaces et salles du bâtiment dédiés à des usages ou activités spécifiques. :

- Rez-de-chaussée : 7 zones (numérotées de 1 à 7 sur le fichier « Plan localisation zones mobiliers.pdf »
- 1er étage : 5 zones (numérotées de 8 à 12 sur le fichier « Plan localisation zones mobiliers.pdf »
- 2ème étage : 7 zones (numérotées de 13 à 19 sur le fichier « Plan localisation zones mobiliers.pdf »

Les étages sont accessibles par un ascenseur intérieur (largeur 1 Unité de Passage) ou par un escalier externe (largeur 2 Unités de Passage).

2.1 Descriptif général des prestations

La prestation demandée au candidat comprend :

- une proposition d'aménagement dans le respect des spécifications du présent document
- la fourniture, la livraison, le montage et l'installation (conforme aux attentes du présent document) de l'ensemble du mobilier de formation visant à équiper la Maison de l'Innovation du campus de Douai Lahure.

Les plans des espaces à aménager sont joints au présent CCTP, en format .dwg, ainsi qu'en format PDF. Le fichier pdf nommé « Plan localisation zones mobiliers » permet de repérer les lieux nommés dans le présent cahier des charges.

Le fournisseur devra débarrasser le site de tout emballage, résidu et produit résultant de son intervention. Avant installation du mobilier un état des lieux (peinture, sols, cloisons...) sera réalisé par IMT Nord Europe et le prestataire retenu.

Le mobilier proposé sera conforme aux spécifications du présent document et devra assurer confort et convivialité pour les utilisateurs (étudiants, enseignants/intervenants, entreprises, représentants des territoires) qui seront reçus.

2.2 Contenu des offres

2.2.1. Proposition d'aménagement

Les plans proposés en annexe du présent cahier des charges précisent les dimensions techniques des différentes zones pour lesquels il est demandé une proposition d'aménagement.

Les informations de dimensions, de positionnement de prises électriques ou de radiateurs, des portes, des poteaux de structure doivent être impérativement pris en compte dans la proposition de solutions.

Sur les plans fournis, les écrans numériques et outils de projection sont identifiés sur le fichier pdf nommé « Plan localisation zones mobiliers ». Les propositions d'agencement devront impérativement garantir une visualisation suffisante depuis chaque place sur le ou les écrans. **Les solutions d'électrification des tables doivent obligatoirement être incluses dans la présente consultation lorsque cela est demandé,** à partir des prises existantes sur les plans (seule la visite chantier effectuée fera foi pour la localisation définitive) et être compatible avec la modularité des salles.

Les candidats devront impérativement accompagner leur offre de propositions d'aménagement et de mobiliers par des **rendus en images 3D réaliste** et permettant d'appréhender l'harmonie, la pertinence et la justesse de l'offre dans le contexte recréé des locaux rénovés. **Ces illustrations devront impérativement reprendre les matériaux et aspects du carnet d'ambiance ainsi que les types de faux-plafonds fournis en annexe. Il est demandé au candidat de proposer un choix harmonieux de couleurs de mobiliers : l'analyse des offres tiendra compte de l'esthétisme et de l'harmonie des mobiliers proposés. Toute offre ne répondant pas à ces obligations pourra être déclarée non conforme et rejetée.**

Les candidats joindront également à leur offre tous les documents utiles à l'appréciation des éléments proposés : catalogues, photos, croquis, références. IMT Nord-Europe se réserve le droit de demander des échantillons, visites de showroom, ou des demandes de précisions sur l'offre.
Les candidats auront toute possibilité de proposer/suggérer des aménagements/équipements de l'espace sous réserve de respecter les capacités minimales de places précisées dans le présent document et les limites financières attendues du projet (350 k€ HT).

L'offre sera notamment largement jugée sur sa pertinence technique et organisationnelle, sur le strict respect des besoins en électrification des tables et des nombres de places ou postes de travail demandés, et enfin sur son originalité, son esthétisme, et son côté « démarquant » ou innovant.

La présente consultation ne porte pas sur les équipements informatiques et numériques des salles. Une intégration de ces aménagements informatiques et numériques conformes aux descriptions mentionnées dans le présent document est en revanche exigée sur le rendu 3D demandé ci-dessus.

2.2.2. Spécifications techniques exigées

Le mobilier devra être à la fois résistant, fonctionnel (répondant strictement au présent cahier des charges), facile à manipuler pour les mobiliers non fixes et de nettoyage facile.

Les exigences des mobiliers souhaités sont spécifiées ci-dessous pour chacune des zones repérées sur le fichier pdf nommé « Plan localisation zones mobiliers ».

Zone 1 (ERP) type L :
Cette zone a vocation à accueillir des conférences pour un auditoire allant de 70 (places gradins) à 180 personnes.
La salle sera organisée autour de d'1 écran LED sur pieds fixes dimensions 7.80 m x 3.38 m et d'un écran LED amovible constitué de 3 totems LED'UP SWIX D (dimensions finales 3,77 m x 2,18 m).
Il convient pour cette zone de fournir a minima 110 sièges et 70 coussins d'assises confortables conformes aux obligations légales (ERP type L etc).

Zone 2 :

Cette plateforme surélevée (en accès direct depuis l'escalier des gradins) a vocation à accueillir un espace de co-working de 12 personnes a minima. Les assises et tables (hautes) proposés devront faciliter le partage et les échanges. Les tables hautes possèderont un plateau d'une épaisseur minimale de 25 mm avec chants ABS de 2 mm d'épaisseur. Chaque table devra être électrifiée par un bloc-prise intégré (BPI) au plateau composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant. 1 BPI est au moins disponible pour 2 ou 3 élèves/apprenants.

Zone 3 :

Cette zone, d'une surface d'environ 38 m², est modulable en 1 ou 2 salles grâce à une cloison amovible. Cette zone comprend un écran LED mural 65 pouces et un écran sur pied mobile de 55 pouces. Il s'agit de proposer pour cette zone des aménagements pour un nombre de 20 personnes. Le mobilier devra offrir à la fois des assises de travail confortables avec tables et des assises détente/travail plus propices à « inviter » des partenaires extérieurs. Ces assises confort seront complétées judicieusement par des tables basses et/ou supports mobiles d'ordinateurs portables Ces espaces ont vocation à recevoir notamment des réunions de travail avec des partenaires du monde économique et de la recherche. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 22 mm.
Chaque table devra être électrifiée par un bloc-prise intégré au plateau composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant. (1 bloc prise pour 2 utilisateurs) et équipés d'un dispositif de roulettes ou équivalent permettant de les bouger facilement afin de configurer la salle simple ou double.
Les assises « confort » devront prévoir également un dispositif d'électrification (courant fort et USB-C).

Zone 4 :

Cette zone, d'environ 18 m², a une vocation similaire à la zone 3 et à accueillir des rencontres professionnelles dans un cadre « salon de travail ». Cette zone comprend un écran LED sur pied mobile de 55 pouces. Elle doit pouvoir accueillir un nombre de 6 à 8 personnes. De la même manière qu'en zone3, les assises confort seront complétées judicieusement par des tables basses ou supports mobiles d'ordinateurs portables.

Zone 5 :

Cette zone constitue un espace détente/pause et a vocation à offrir un lieu d'assises et de partage pour tous publics sous forme de tables et assises (5 à 6) hautes. Cette salle disposera d'une machine/distributeur café (à projeter dans les images 3D à produire).

Zone 6 :

Cette zone regroupe 2 alcôves de travail ou d'échanges. Il s'agit de proposer des aménagements pour un nombre de 4 personnes dans chaque alcôve. Chaque box disposera d'un écran 32 pouces mural de chaque côté de la paroi centrale de séparation des alcôves. Des tables et assises hautes de travail sont exigées.
Les chaises seront proposées avec coussin d'assise, sur patins ou équivalent pour les assises hautes. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 25 mm. Aucun dispositif d'électrification de tables n'est demandé pour cette zone.

Zone 7 :

Cette zone a vocation à accueillir un espace modulable destiné principalement à des étudiants et enseignants, permettant le développement de l'innovation pédagogique et l'intelligence collective. Cet espace leur permettrait entre autres de travailler sur des projets d'une manière novatrice avec des outils numériques et des supports modulables. 8 ilots de travail de 8 places assises sont à proposer. Ces espaces

de travail seront systématiquement accompagnés d'un écran LED sur pied mobile de 55 pouces. Cette zone comprend également un écran tactile LED mural de 86 pouces (Cf. plan). Les aménagements devront pouvoir être facilement déplaçables et reconfigurables. Chaque table devra être électrifiée par un bloc-prise intégré au plateau composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant (1 bloc prise pour 2 utilisateurs). Les mobiliers proposés doivent permettre de fusionner facilement certains groupes d'élèves ou de reconfigurer les espaces de travail en groupe de tailles intermédiaires (10 ou 15 personnes). Aussi les tables proposées devront être équipées de roulettes ou dispositif équivalent et devront être empilables ou pliables en cas de stockage nécessaire. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 22 mm.
Les chaises des étudiants/apprenants auront une coque en polypropylène et seront empilables, avec coussins d'assise en tissu assurant une grande qualité de confort (par exemple épaisseur de mousse polyurethane de 30 mm), avec dossier en maille tendue, accoudoirs, et roulettes.
L'enseignant doit disposer d'un bureau/table haute (en priorité) ou système équivalent selon la place disponible dans la zone et permettant la pose d'un ordinateur portable. Cette table est à proximité immédiate de l'écran tactile mural. La pertinence des situations devra être précisée et illustrée par une simulation 3D.
L'enseignant dispose de 4 assises rapides et facilement transportables lui permettant de s'installer sur chaque îlot de travail.

Zone 8 :
Cette zone a vocation à accueillir un espace modulable destiné principalement à des étudiants, enseignants et membres du personnel de l'école, permettant l'intelligence collective et partagée.

Configuration 1 : comme pour la zone précédente, cet espace leur permettrait entre autres de travailler sur des projets d'une manière novatrice avec des outils numériques et des supports modulables. 7 ilots de travail de 6 places assises sont à proposer. Ces espaces de travail seront systématiquement accompagnés d'un écran LED sur pied mobile de 55 pouces. Cette zone comprend également un écran tactile LED mural de 86 pouces (Cf. plan). Les aménagements devront pouvoir être facilement déplaçables et reconfigurables. Chaque table devra être électrifiée par un bloc-prise intégré au plateau composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant. (1 bloc prise pour 2 utilisateurs). Les mobiliers proposés doivent permettre de fusionner facilement certains groupes d'élèves ou de reconfigurer les espaces de travail en groupe de tailles intermédiaires (10 ou 15 personnes). Aussi les tables proposées devront être équipées de roulettes et devront être pliables en cas de stockage nécessaire. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 22 mm.
Les chaises des étudiants/apprenants auront une coque en polypropylène et seront empilables, avec coussins d'assise en tissu assurant une grande qualité de confort (par exemple épaisseur de mousse polyuréthane de 30 mm), sans accoudoirs, et avec roulettes.
L'enseignant dispose d'au moins 2 assises « rapides et facilement transportables » lui permettant de s'installer sur chaque îlot de travail de l'espace.

Configuration 2 : la zone doit permettre d'être modulée facilement pour obtenir une configuration « réunion en U » capable d'accueillir 25 personnes. Cette configuration a vocation à accueillir des réunions de comité de direction ou de comité de pilotage. Chaque table devra être électrifiée par un bloc-prise intégré au plateau composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant (1 bloc prise pour 2 utilisateurs).
Les tables proposées devront être équipées de roulettes et devront être rabattables en cas de stockage nécessaire. Les plateaux de travail auront une épaisseur minimale de 22 mm.

Les chaises des participants auront une coque en polypropylène et seront empilables, avec coussins d'assise en tissu assurant une grande qualité de confort (par exemple épaisseur de mousse polyuréthane de 30 mm), sans accoudoirs, et avec roulettes.

Le rendu de cette zone sous forme d'images 3D devra permettre d'appréhender les 2 configurations évoquées ci-dessus. Par ailleurs il convient de souligner qu'aucun espace de stockage n'est adossé à cette zone. L'ensemble des mobiliers des 2 configurations doit impérativement être contenu sur cette zone sans entraver la bonne circulation ou évacuation des personnes.

Zone 9 :
Les mobiliers qui seront proposés pour cette zone doivent permettre d'accueillir au moins dix usagers de manière très ponctuelle, individuelle ou en groupes de 2 ou 4 personnes. Les assises individuelles devront être facilement déplaçable et sur roulettes idéalement.
Le mobilier pourrait permettre une isolation phonique au moins partielle. Chaque assise proposée devra disposer d'un système d'électrification intégré au mobilier ou judicieusement amovible et avec un design/aspect moderne et élégant.

Zone 10 :
Cette zone regroupe 2 alcôves de travail ou d'échanges. Il s'agit de proposer des aménagements pour un nombre de 4 personnes. Chaque box disposera d'un écran 32 pouces mural de chaque côté de la paroi centrale de séparation des alcôves. Des tables et assises hautes de travail sont exigées et devront être proposés dans des gammes identiques à la zone 6 précédemment décrite.
Les chaises seront proposées avec coussin d'assise, sur patins ou équivalent pour les assises hautes. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 25 mm.

Zone 11 :
Cette zone regroupe 3 alcôves de travail ou d'échanges. Il s'agit de proposer des aménagements pour un nombre de 4 personnes. Chaque box disposera d'un écran 32 pouces fixé à la table par un bras articulé (Les plans de travail doivent donc permettre d'accueillir des bras support pour ces écrans). Des tables et assises basses de travail sont exigées et devront être proposés.
Les chaises seront proposées avec coussin d'assise sur patins et avec pieds en bois. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 25 mm et sont équipés a minima d'un bloc-prise intégré composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant (1 bloc prise pour 2 utilisateurs).

Zone 12 :
Cette zone a vocation à accueillir :

- Un meuble dédié à l'entreposage du petit matériel et des effets personnels des utilisateurs/utilisatrices des 5 bureaux privés ouverts à des start-ups incubées à l'école. Le meuble devra s'intégrer harmonieusement et sera composé de 8 casiers individuels à fermeture par code, chacun étant équipé d'un panier avec poignée permettant de ranger du petit matériel de bureau.
- Des tables et assises (5 à 6) hautes comme lieu de partage/vie commune pour les personnes « hébergées » dans les bureaux

Zone 13 :
Cette zone regroupe 3 alcôves de travail ou d'échanges. Il s'agit de proposer des aménagements pour un nombre de 4 personnes. Chaque box disposera d'un écran 32 pouces fixé à la table par un bras articulé (Les plans de travail doivent donc permettre d'accueillir des bras support pour ces écrans). Des tables et

assises basses de travail sont exigées et devront être proposés dans des gammes identiques à la zone 11 précédemment décrite.
Les chaises seront proposées avec coussin d'assise sur patins et avec pieds en bois. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 25 mm et sont équipés a minima d'un bloc-prise intégré composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant (1 bloc prise pour 2 utilisateurs)

Zone 14 :
Les mobiliers qui seront proposés pour cette zone doivent permettre d'accueillir au moins dix usagers de manière très ponctuelle, individuelle ou en groupes de 2 ou 4 personnes. Les assises individuelles devront être facilement déplaçable et sur roulettes idéalement.
Le mobilier pourrait permettre une isolation phonique au moins partielle. Chaque assise proposée devra disposer d'un système d'électrification intégré au mobilier ou judicieusement amovible.
Un mobilier spécifique permettant de s'isoler totalement pour passer un appel téléphonique ou mener une visioconférence devra être intégré dans la zone.

Zone 15 :
Cette zone accueillera une salle de réunion de 6 personnes sous forme de table et assises "hautes" de travail. Les chaises seront proposées avec coussin d'assise, sur patins ou équivalent pour les assises hautes. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 25 mm et seront équipés d'1 bloc-prise intégré composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant (1 bloc prise pour 3 utilisateurs).
Cette zone comprend un écran LED sur pied mobile de 55 pouces.

Zone 16 :
Cette zone a vocation à accueillir un espace d'expression et de création/créativité. Cet espace devra être en mesure d'accueillir au moins 15 personnes. L'espace doit permettre de proposer des mobiliers modulables offrants des modalités de travail station debout, assises hautes et assises basses. L'ensemble des mobiliers devra être équipé de roulettes (à l'exception de chaises hautes) et pouvoir se déplacer, se plier ou se ranger rapidement. Des solutions d'électrification « mobiles » et élégantes seront judicieusement proposées pour la fonctionnalité de cette zone. Une rapidité de modulation des équipements de cette zone est particulièrement attendue.
Le candidat aura toute possibilité de proposer/suggérer des aménagements/équipements sous réserve de respecter les capacités de personnes attendues sur cette zone.
L'espace comprend un écran LED de 55 pouces : une solution mobile de support écran est exceptionnellement demandée sur cette zone et intégrée au mobilier proposé.

Zone 17 :
Cette zone accueillera une salle de réunion de 12 personnes sous forme de tables et assises "hautes" de travail. Les chaises seront proposées avec coussin d'assise, sur patins ou équivalent pour les assises hautes. Les plateaux des tables auront une épaisseur minimale de 25 mm et seront équipés d'1 bloc-prise intégré composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant (1 bloc prise pour 3 utilisateurs).
Cette zone comprend un écran LED tactile mural de 86 pouces.

Zone 18 :
Cette zone comprend :

- un espace de travail de 6 personnes leur permettant d'exploiter un plan de travail individualisé et confidentialisé. Chaque plan de travail est équipé d'1 bloc-prise intégré composé d'une prise de courant fort et de 2 prises USB-C, l'ensemble étant protégé par un capot coulissant.
 Les chaises associées auront une coque en polypropylène et seront empilables, avec coussins d'assise et dossier en tissu assurant une grande qualité de confort (par exemple épaisseur de mousse polyurethane de 30 mm), avec accoudoirs, et roulettes.
 La zone disposera d'un meuble dédié à l'entreposage du petit matériel et des effets personnels des utilisateurs/utilisatrices des plans de travail ci-dessus. Le meuble devra s'intégrer harmonieusement et sera composé de 8 casiers individuels à fermeture par code, chacun étant équipé d'un panier avec poignée permettant de ranger du petit matériel de bureau.
- Un espace modulable plus propice à un travail participatif et collaboratif pour un groupe de 10 personnes. Il intègrera également un mobilier moins formel, facilement déplaçable, modulable et évolutif. Des solutions d'électrification « mobiles » seront judicieusement proposées. Cet espace pourra par sa modularité être un prolongement de la zone de créativité ci-dessus (zone 16) ou se transformer en un espace destiné à des personnes souhaitant s'isoler pour travailler. Les mobiliers proposés devront ainsi permettre d'offrir diverses manières de s'installer. Cet espace doit disposer d'une capacité d'accueil d'au moins 8 assises pour travail avec ordinateur portable. Ces aménagements doivent être pensés afin de pouvoir être facilement déplacés et/ou stockés afin de libérer la place si besoin au profit de la 1ère configuration de travail (travail participatif et collaboratif pour un groupe de 10 personnes). Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir un usager avec ordinateur portable, les mobiliers doivent disposer des équipements nécessaires en termes d'alimentation électrique.

Zone 19 :
Cette zone accueillera un espace de convivialité/détente. Un meuble moderne et élégant avec rangements, poubelle intégrée permettra d'abriter machines à café etc…
Un ensemble d'assises hautes avec tables (mange-debout) et d'assises basses avec tables sera installé en proximité immédiate de ce meuble.
Des assises de type « poufs » complèteront judicieusement cet espace et la zone 18 éventuellement.
Cette zone devra être dimensionnée pour accueillir une dizaine de personnes.

Le candidat aura toute possibilité de proposer/suggérer des aménagements/équipements complémentaires sous réserve de respecter les capacités de personnes attendues sur cette zone.

2.2.2. Spécifications techniques demandées

Le mobilier devra être à la fois résistant, fonctionnel, facile à manipuler (empilable, pliable éventuellement, pas trop lourd), et de nettoyage facile.

2.2.3 Fiches techniques

Pour chacun des mobiliers et équipements, le candidat devra remettre sa documentation et/ou fiche de spécifications techniques. Celle-ci comprendra notamment un descriptif détaillé et un schéma, ainsi que toute indication utile à leur utilisation.

2.2.4 Garantie et service après-vente

Le fournisseur précisera la durée et les conditions de la garantie du mobilier. Il indiquera également quelles sont les modalités de service après-vente : réparation et remplacement du mobilier, suivi de la gamme.

3. Caractéristiques techniques des mobiliers

3.1 Normes et réglementations

Les mobiliers devront être conformes aux prescriptions des normes françaises et européennes en vigueur, notamment celle relatives à la sécurité des personnes et à la santé. Les produits devront être fabriqués selon les normes NF ou équivalent européen et référencées au CTBA.

3.2 Sécurité à l'égard des risques de coupures, chocs, etc.

Aucune partie du mobilier, par ses caractéristiques, et notamment la présence d'arêtes ou saillies, le mode d'assemblage de ses éléments fixes et mobiles ou le mouvement d'éléments mobiles, ne doit présenter des risques d'atteinte à l'intégrité physique, tels que lésion, coupure, pincement, étranglement ou suffocation.

Les arêtes sont arrondies ou chanfreinées et toutes les autres arêtes accessibles lors de l'utilisation normale de la table doivent être exemptes de bavures et/ou d'arêtes vives. Les extrémités des parties en tube doivent être obturées.

3.3 Modalités d'entretien

Le mobilier devra être facilement nettoyable. Les notices de fonctionnement, d'entretien et de nettoyage seront rédigées en langue française (ou autre langue selon accord préalable) et devront être strictement conformes au matériel installé. Ces notices comprendront :

- la description des opérations d'entretien et de remise en état des meubles, réalisables facilement par une personne non spécialisée ;
- la périodicité recommandée pour les opérations de contrôle et d'entretien.

Le candidat s'engage à être capable de fournir des composants ou des meubles de la gamme (ou au moins équivalent) durant 5 ans à compter de la date de livraison.

4. Conditions sociales liées à l'exécution des prestations

Les opérations de livraison, de déchargement, de manutention, d'assemblage, de montage et d'installation des mobiliers sont réalisées conformément aux stipulations du CCAP relatives à la condition d'exécution à caractère social.
Le titulaire met en œuvre, pour les personnels affectés à ces opérations, les mesures de prévention, de sensibilisation et d'organisation prévues au CCAP.
Les opérations sont réalisées conformément aux règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail.
Lorsque les mobiliers sont installés dans des espaces accessibles au public ou dans des espaces de travail soumis à des exigences particulières d'accessibilité, leur implantation et leur installation doivent respecter les prescriptions réglementaires applicables aux locaux concernés.
Le titulaire veille notamment à ne pas créer, par l'implantation des mobiliers, d'obstacle ou de difficulté de circulation incompatible avec les exigences d'accessibilité applicables.
Les modalités précises d'implantation sont définies dans les plans, prescriptions techniques ou instructions communiqués par l'acheteur.